

Présents : Charles BERTHOLLET, Pascal PELLE, Stéphane RELTIENNE, Céline CHOLLET, Isadora CHAMPEAUX, Cédric FROMONOT, Alexandre DE OLIVEIRA, Evelyne TARDIVEL, Flavien THIBAUT, Valérie BLANC, Francis ADAM, Marie-Claude BORYCKI

Secrétaire de séance : Marie-Claude BORYCKI

Ouverture de la séance par Charles BERTHOLLET. Après avoir vérifié le quorum, M BERTHOLLET passe la présidence de la séance à Evelyne TARDIVEL qui, en tant que doyenne de l'Assemblée, va procéder à l'élection du maire.

1. Election du maire

Evelyne TARDIVEL sollicite l'Assemblée pour connaitre qui souhaite être assesseurs : Valérie BLANC et Isadora CHAMPEAUX

Elle demande qui est candidat : Pascal PELLÉ

Le vote s'effectue à bulletins secrets, chaque membre du conseil ayant reçu un bulletin pour indiquer le nom de la personne pour qui elle souhaite voter.

11 votants – 1 bulletin blanc et 10 bulletins indiquant Pascal PELLÉ.

Pascal PELLE est élu MAIRE.

Le maire remercie les participants et prend la présidence de l'Assemblée.

Il propose de délibérer sur le nombre d'adjoints.

2. Délibération sur le nombre d'adjoint au maire

Le maire propose de n'élire qu'un seul adjoint, sachant qu'il sera possible par la suite, si cela s'avérait nécessaire, de modifier cette délibération pour élire 2 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'élire un seul adjoint

Adoptée à l'unanimité des présents

3. Election de l'adjoint au maire

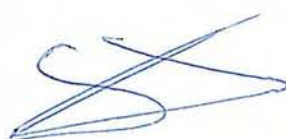
Le maire propose de procéder à l'élection de l'adjoint et demande qui est candidat.

Stéphane RELTIENNE est candidat.

Le vote s'effectue à bulletins secrets, chaque membre du conseil ayant reçu un bulletin pour indiquer le nom de la personne pour qui elle souhaite voter.

11 votants – 1 bulletin blanc et 10 bulletins indiquant Stéphane RELTIENNE

Stéphane RELTIENNE est élu Adjoint au maire



4. Lecture de la charte de l'élu local

Le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et en distribue une copie à chaque membre de l'Assemblée.

En l'absence de commentaire, il clôt la séance

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 20 avril, notamment pour voter le budget prévisionnel.

Fin de la séance à 14h20

Le Maire
Pascal PELLE

